



**COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE  
(ISERE)**

**Nombre habitants : 1381**

**DICRIM  
Document D'information Communal  
sur le Risques Majeurs**

**Mise à jour Octobre 2009**

**Risques Naturels/Vigilance Pluie – Inondations  
Feux de Forêts**

**« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre »**

**Haroun Tazieff**

## Sommaire du PCS

- Page 3 : **PLAN DE LA COMMUNE DE VEUREY** (fiche n°1)
- Page 4 : **LE COMITE DE PILOTAGE** (fiche n°2)
- Page 6 : **ETAT DES LIEUX** (fiche n°3)  
3.1 CONNAISSANCE DES RISQUES  
3.2 MOYENS D'ALERTE
- Page 11 : **PLAN ZONES INONDABLES**
- Page 12 : **MOYENS ORGANISATIONNELS DE GESTION D'EVENEMENT** (fiche n°4)  
ANNUAIRE TELEPHONIQUE D'URGENCE
- Page 14 : **MOYENS MATERIELS INTERNES A LA COLLECTIVITE** (fiche n°5)  
RELOGEMENTS COMMUNAUX
- Page 16 : **ANNEXE PCS**

Nord →

1



2

# La Bournoy

# La Cuche

996 m

# La Roche



3



- Vers Noyarey  
- ZI  
- Grenoble par la RN 532

4



- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| B3 André Merthe (Impasse)           | A3 Perrières (Route des)          |
| B3 Baboud (Montée)                  | C2 D2 Petit Chatelard (Chemin du) |
| B2 C2 Barmettes (Chemin des)        | C3 La Petite Côte                 |
| A3 B3 La Balme (Chemin de)          | D3 Petit Port (Route du)          |
| C3 La Bellonière (Rue de)           | B3 La Poste (Allée de)            |
| C3 La Bellonière (Rue de)           | C2 Prévert (Chemin)               |
| D3 Le Belvédère                     | B3 La Rive (Rue de)               |
| C3 D3 Béryl (Rue de)                | D3 Solet (Impasse du)             |
| C3 Bois Vert (Chemin du)            | B3 19 mars 1962 (montée du)       |
| A3 La Bournoy (Chemin de)           | B3 Tilleuls (Rue des)             |
| B3 Bruniers (Passage de)            | B3 La Tour (Chemin de)            |
| B3 C3 Castiglion Fibocchi (Rue de)  | D3 Tracollet (Chemin du)          |
| D2 Chânes (Chemin des)              | C3 Trappettes (Chemin du)         |
| C3 Clos (Rue des)                   | C3 Verdaret (Côte du)             |
| C3 Combes (Chemin des)              | C3 Les Dauphinelles               |
| A3 Les Cordées (rue des)            |                                   |
| B3 Couvert (Impasse du)             | B3 Brunel ( Espace Michel )       |
| B3 La Voisnrière (Rue de)           | B3 Cabinet Médical                |
| C3 Deschallons (Rue sur St Laurent) | B3 Crèche                         |
| A3 Echallères (Impasse des)         | B3 Ecoles                         |
| B3 La Fraichette (Chemin de)        | C3 Espace Polyvalent              |
| B3 La Gilbertière (Rue de)          | B3 Mairie                         |
| B3 Glairettes (Chemin des)          | B3 Poste                          |
| B1 C1 Madeleine (Chemin)            | B3 Salle des Fêtes                |
| A3 à B1 Montaud (Route de)          | A3 Site d'Escalade                |
| B3 Moulin Perret (Rue du)           | C3 Terrains de Sport              |
| C2 Parc (Chemin du) Arrêts          |                                   |
| C2 C3 La Parelle (Montée de)        |                                   |
| B3 Perron (Côte du)                 |                                   |
| B3 Perron (Place du)                |                                   |
| B3 Perron (Rue du)                  |                                   |

A

B

C

D

Vers Grenoble    Vers Lyon

Vers Valence par RN

Vers Le Grand Chatelard

Vers Le Grand Chatelard

Chemin Madeleine

Route de Montaud

# Commune de Veurey-Voroize

## **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

FICHE N°2

### **LE COMITE DE PILOTAGE**

Maire : Guy JULLIEN : chef de projet

Suppléants :

1. Yves BALLU
2. Jeanine CARRIER
3. Stéphane LETEXIER
4. Daniel RIZET

---

#### **Chef des opérations de secours**

Guy JULLIEN, Maire

Suppléants :

1. Yves BALLU
2. Stéphane LETEXIER

Responsable armement : Daniel RIZET

Suppléants :

1. Stéphane LETEXIER
2. Olivier Giaj

---

#### **Cellule évaluation**

Responsable : Francette AMBLARD

Suppléants :

1. Jacqueline TESSAIRE
2. Annick FAVIER

Assistant (représentant de la police municipale) : Jean-Philippe POITOU

Assistant : Jean Pierre KIRCHER

---

#### **Cellule logistique**

Responsable : Jean Marc QUINODOZ

Suppléants :

1. Stéphane FAVIER
2. Christine HEYRAUD

Assistant : Emmanuel BRODER

---

**Cellule liaisons**

Responsable : Francette AMBLARD

Suppléants :

1. Yves BALLU
2. Monique RAMUS

Assistant : Emmanuel BRODER

## FICHE 3

### ETAT DES LIEUX INITIAL CONNAISSANCE DES RISQUES MOYENS D'ALERTE

#### 3.1.CONNAISSANCE DES RISQUES MENACANT LA COLLECTIVITE

LA COMMUNE DE VEUREY VOROIZE EST CONCERNEE PAR UN PPRN ( hors crue de l'Isère) ET UN PPRI APPROUVES INONDATIONS ET MULTIRISQUES :

- crues torrentielles
- ruissellement sur versant
- mouvement de terrain
- séismes

#### **Les crues torrentielles**

- Le torrent du **GORGEAT** qui descend de la dent de Moirans, traverse le hameau du Petit Port après avoir franchi un pont au niveau de la ferme ST Ours.En cas d'orage violent, il existe un risque très fort de transport de matériaux solides.

- Le lotissement du **BELVEDERE** est traversé par un ravin qui canalise les eaux d'une importante résurgence à l'amont de celui-ci

- **La VOROIZE** traverse le village de **VEUREY VOROIZE**. Le torrent sort d'une gorge au niveau des JAYERES et longe ensuite les habitations. La confluence **VOROIZE - RUISSET** a été aménagée à l'aval du pont sur le RD3 pour éviter les débordements lors des crues exceptionnelles.

- **LA BOURNAY**. Plusieurs ruisseaux ou ravins s'écoulent dans le bois de **LA BOURNAY**. Certains sont très violents et connaissent des crues avec un fort transport solide. Ne possédant pas d'exutoire, ils se déversent sur la chaussée et y déposent des quantités de pierres très importantes avant d'atteindre **LE RUISSET**.

- **L'ECHALANCE** longe le RD3 avant sa confluence avec **LA VOROIZE**. Sa forte crue de 1987 a entraîné la reconstruction de la chaussée.

#### **Le ruissellement sur versant**

- Surtout sensible en amont du village et en amont du Petit Port

#### **Les mouvements de terrain.**

- Et plus localement les chutes de blocs qui menacent la voirie comme les chemins communaux de **NOYAREY du PETIT PORT et la RD3**. Rappelons qu'une partie de la **RD3** a été détruite à **LA PALETTE**.

Des zones urbanisées peuvent également être atteintes comme **LES JAYERES, LE GRAND CHATELARD et les hauteurs du BERIL**.

Des filets de protection ont été installés en amont du village, protégeant les zones à fort risque.  
- On peut être confronté, ponctuellement, à des glissements de terrains, mais aucun n'a été constaté dans les zones urbanisées.

### **Les Séismes**

- Au 01/06/2008, le niveau de sismicité annoncé à VEUREY VOROIZE était de 1B (trois niveaux déterminés : 1A, 1B, 1C)

### **LA COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE EST INCLUSE DANS LE PERIMETRE DU PPI EN CAS DE RUPTURE DE GRANDS BARRAGES**

Barrages concernant VEUREY-VOROIZE :

- Chambon
- Grand Maison
- Monteynard
- Notre Dame de Commiers
- Roseland
- Le Sautet
- Tignes
- 

Deux PPI concernant le barrage du Sautet et celui de Notre Dame de Commiers ont été émis par la Préfecture de l'Isère en Août 2009. Ils sont disponibles et consultables en Mairie. Ils définissent notamment les caractéristiques des deux ouvrages, l'étude des risques les concernant, l'environnement aval des barrages, la sécurité publique, la protection des populations et le cadre d'une mise en œuvre du PPI.

Voir page 11 : la carte des zones inondables (Plan barrages)

Voir sur le site <http://www.veurey-voroize.fr> : 2 plans PPR  
(plan de prévention des risques naturels prévisibles (ZI et Commune))

### **Les bons réflexes en cas d'inondation**

- couper gaz et électricité
- faire des réserves d'eau potable
- rester chez vous en attendant une éventuelle évacuation
- fermer portes et fenêtres
- monter vers les étages
- manifester votre présence à l'arrivée des secours

### **LA COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE EST CONCERNEE PAR LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES. TMD PAR ROUTE ET PAR CANALISATION**

#### **Risques encourus**

- explosion
- incendie
- risque corrosif
- pollution atmosphérique, eau et sol
- nuage toxique

La commune est peu concernée par le trafic sur l'A48 puisque cette dernière passe à plus de 500m des habitations les plus proches et aucune canalisation de produits dangereux ne traverse la commune. En ce qui concerne la RN 1532, le nombre non négligeable de véhicules transportant des matières dangereuses peut être susceptible de déclencher le PCS.

### FEUX DE FORÊTS ET RISQUE D'INCENDIE.

La commune est concernée par les arrêtés préfectoraux du 19/08/2009 et du 14/09/2009 qui complètent l'arrêté de juillet 1989.

En cas de feux de forêt ou d'incendie, les bons réflexes :

#### Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- alerter les pompiers en donnant des indications très précises
- s'éloigner dos au vent
- dans la nature, rentrer dans le bâtiment le plus proche
- chez soi, fermer volets, portes et fenêtres
- boucher les entrées d'air
- en cas d'inconfort, respirer à travers un linge humide
- suivre les instructions des pompiers

#### En voiture :

- ne pas sortir
- s'arrêter dans une zone dégagée et allumer ses phares

#### Votre habitation est exposée au feu :

- laisser l'accès libre
- arroser le bâtiment
- fermer et éloigner les bouteilles de gaz

### 3.2. EVALUATION DES MOYENS D'ALERTE. DECLENCHEMENT DU PCS. DIFFUSION DE L'ALERTE

#### **Dans tous les cas : informer**

- systèmes d'alerte : porte-voix, Police municipale, téléphones fixes et portables, mails, panneau d'affichage etc...
- information météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- système d'annonces des crues : [www.vigicrues.ecologie-gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie-gouv.fr)
- annuaire téléphone des urgences (en pièce jointe)

La rupture de l'un des barrages situé en amont de Veurey est l'accident qui serait le plus pénalisant pour la commune. La zone la plus touchée serait la plus importante en cas de rupture des barrages de Grandmaison, de Tignes ou de Monteynard. C'est la rupture de Monteynard qui serait la plus pénalisante car compte tenu de la proximité du barrage, le délai entre la rupture constatée et l'arrivée du front d'onde serait le plus court (1 h 45).

**Zones concernées** : (voir carte zones inondables en cas de rupture de barrage de Grandmaison dans le chapitre connaissance des risques).

Seraient à évacuer :

- La zone industrielles « ACTIPOLE »
- Le lotissement des Cordées et les habitations au sud de la route des Perrières
- La rue de la Rive
- La rue de la Fraichette
- Une partie de la rue du moulin Perret
- La rue la Voisinière
- La partie basse de la montée Babou
- Le chemin des Glairettes
- Le stade
- Les secteurs situés au-dessous de la route du Petit-Port

### **Alerte de la commune**

La commune serait alertée par la Préfecture soit directement soit par le biais de la gendarmerie. En principe cette alerte serait donnée dès que la surveillance du barrage indiquerait une rupture imminente de l'ouvrage (1<sup>er</sup> niveau). Une deuxième alerte serait donnée par les mêmes moyens lors de la rupture constatée (2<sup>ème</sup> niveau).

### **Alerte de la population** :

Cette alerte serait faite par la commune sur ordre du maire.

- Dès la réception de l'alerte 1<sup>er</sup> niveau (danger imminent) le maire fait alerter les populations concernées qui se préparent à évacuer par leurs propres moyens. Le maire déclenche le plan communal de secours. Il rassemble les moyens de transport disponibles pour faire évacuer les personnes à mobilité réduite du secteur, s'assure de l'application du PPMS dans les deux écoles et de la mise en sécurité des enfants accueillis dans les autres structures (Petits Malins et Petits Bouts).
- Dès réception de l'alerte 2<sup>ème</sup> niveau (rupture constatée) le maire fait donner l'ordre d'évacuation. Les populations concernées évacuent par leurs propres moyens en direction des centres d'accueil. Le maire fait procéder à l'évacuation des personnes à mobilité réduite, s'assure de l'application du PPMS dans les deux écoles et de la mise en sécurité des enfants accueillis dans les autres structures (Petits Malins et Petits Bouts).

### **Centres d'accueil**

Ce sont :

- la mairie
- l'école maternelle
- l'école primaire
- la salle des fêtes
- l'église
- l'Espace Polyvalent

- l'Espace Michel Brunel
- La Garderie

### **Accueil des personnes évacuées**

Dès le déclenchement de l'alerte 1<sup>er</sup> niveau, le maire met en œuvre le plan communal de secours. La cellule logistique fait ouvrir les centres d'accueil, organise pour chacun d'eux une équipe chargée de le gérer et rassemble les moyens de transport nécessaires aux déplacements des personnes à mobilité réduite qui pourraient habiter dans les zones à évacuer (ces personnes devront avoir été recensées préventivement et la liste tenue à jour).\*

L'évacuation s'effectue en deux phases :

- regroupement des populations situées en zone submersible vers les zones d'accueil
- acheminement vers les centres d'hébergement

\* La liste des personnes âgées, dépendantes et à mobilité réduite répertoriée par secteur de risque est disponible en Mairie.

### **Circulation – surveillance**

Dès le déclenchement de l'alerte 1<sup>er</sup> niveau, le maire demande à la gendarmerie de mettre en place les effectifs nécessaires à la régulation de la circulation à la sortie des zones à évacuer et surtout à l'entrée du centre ville où se trouvent concentrés les sites d'accueils. De même doit être prévue avec la gendarmerie, la surveillance des habitations évacuées.

### **Inondations par le Ruisset, crue torrentielle ou ruissellement sur versant**

La zone risquant d'être touchée est sensiblement identique à celle concernée par une rupture de barrage. Cependant les niveaux d'eau atteints ne nécessiteraient probablement pas d'évacuation. Il serait donc nécessaire en cas de montée constatée des eaux, de répercuter l'alerte dans la zone concernée de façon à ce que les habitants mettent à l'abri leurs biens les plus précieux dans les étages supérieurs et se préparent à se réfugier éventuellement dans ces étages.

En cas d'évacuation, le processus à observer serait le même que précédemment

**Cas de la zone industrielle** : que ce soit par rupture de barrage ou par forte montée des eaux du Ruisset, celle-ci sera touchée.

Les mesures conservatoires à appliquer par les industriels concernés (évacuation de leurs employés, mise à l'abri des matériels coûteux) sont de leur ressort. Il appartient cependant à la mairie de prévoir avec eux les modalités de leur alerte.



**FICHE 4****MOYENS ORGANISATIONNELS DE GESTION D'EVENEMENT****COMMUNE DE VEUREY VOROIZE  
ANNUAIRE TELEPHONIQUE D'URGENCE**

<b>MAIRIE</b>		04 76 85 16 80
Guy JULLIEN Maire	06 74 50 23 38	04 76 53 92 78
Yves BALLU, 1er Adjoint	06 11 37 88 42	04 76 53 97 18
Jeanine CARRIER, 2ème Adjoint	06 82 88 83 36	04 76 53 93 25
Stéphane LETEXIER, 3ème Adjoint	06 33 58 88 36	04 76 53 91 14
Daniel RIZET, 4ème Adjoint	06 65 17 20 07	06 07 03 23 01
Irène ALANDI, DGS	06 78 28 85 05	04 76 07 94 37
J. Philippe POITOU, Police Municipale	06 63 33 61 46	04 76 56 04 88
Hôtel de Police Grenoble		04 76 60 40 40
POMPIERS ST EGREVE	04 76 56 00 18	
POMPIERS	18	A partir d'un portable faire le 112
Gendarmerie	17	A partir d'un portable faire le 112
Gendarmerie de SASSENAGE	04 76 27 42 17	
PREFECTURE	04 76 60 34 00	
SAMU	15	
Ambulance la + proche (SASSENAGE)	04 76 53 52 07	
Médecins de VEUREY-VOROIZE	04 76 53 95 29	
(Drs GAULIN et PARMENTIER)		
SOS MEDECINS	04 38 701 701	
Infirmière Le Perron	04 76 53 88 44	
Infirmière P. FAURE	04 76 53 81 26	06 80 72 99 30
Kinésithérapeute (Mme MICHAL)	04 76 53 94 26	
Pharmacie de NOYAREY (Mme POLOSSAT)	04 76 53 91 15	
Pharmacie du CHEVALLON DE VOREPPE Mme VALENTIN	04 76 56 60 40	
Centre Anti Poison + appels médicaux urgents	faire le 15, demander le centre	
Assistante Sociale	04 76 26 36 18	
PFI	04 76 54 43 43	
Services Techniques de VEUREY	04 76 85 16 80	
BRODER Emmanuel	06 61 93 65 07	04 76 07 70 65

MOREL David	06 61 93 65 11	
<b>Ecoles</b>		
Elémentaire	04 76 53 86 36	
Maternelle	04 76 53 93 02	
CLSH Les PETITS MALINS	04 76 53 83 62	
Bibliothèque	04 76 85 54 20	
Assoc Les Petits Bouts	04 76 53 90 07	
EDF Dépannage VOIRON Sécurité	08 10 33 33 38	
GDF Dépannage VOIRON Sécurité	08 10 43 30 38	
EAUX SIERG astreintes	04 76 68 01 80	
SERGADI	04 76 33 57 35	
Service Urgence Assainissement	06 22 77 49 07	
DRIRE (direction régionale industrie recherche et environnement)		04 76 69 34 34
DDE	04 76 70 78 77	
DDE Service des crues (Mr GAUTHERON)	04 76 70 77 88	
ONF (Mr Sylvain GRIOT)	06 16 31 05 66	
SPA du Dauphiné	04 76 49 08 23	
Refuge APAGI (Le Versoud)	04 76 77 20 06	
METEO Répondeur	08 36 68 02 38	0892 68 02 38
Centre de Climatologie	04 76 63 34 20	
Médias		
FR3 (Edition locale)	04 76 01 41 00	
FRANCE BLEU ISERE	04 76 46 45 45	
DAUPHINE LIBERE	04 76 88 71 00	
Adeline MOREL (Correspondante)	06 72 07 27 58	
Les Affiches (9 rue de New York)	04 76 84 32 00	
M6	04 76 46 66 66	

Les entreprises disposant de moyens d'intervention spéciaux ou de moyens de ravitaillement pouvant être mis à la disposition de la commune sont répertoriés en Mairie.

## FICHE 5

### MOYENS MATERIELS INTERNES A LA COLLECTIVITE

#### RELOGEMENTS COMMUNAUX

Estimation d'hébergement	En cas d'inondations Lot les Cordées : 54 pavillons donc environ 200 pers à accueillir Lot des Jayères : 20 pavillons donc environ 100 pers à accueillir Route des Perrières et de la Rive :50 habitations donc environ 150 pers à accueillir Lot DL environ 60 personnes à accueillir Au total 510 personnes à accueillir en cas de crise	
<b>Origine et adresse</b>	<b>Ligne PTT</b>	<b>Capacité accueil (nb de place)</b>
Ecole Primaire 2 Rue des Clos	04 76 53 86 36	50
Ecole Maternelle 9 Rue du Perron	04 76 53 93 02	50
Salle des Fêtes 11 Rue du Perron	04 76 53 93 20	200
Espace Polyvalent 1, Rue des Clos	04 76 53 91 04 04 76 53 83 62	50
Mairie 2 Rue de la Gilbertière	04 76 85 16 80	50

Origine et adresse	Ligne PTT	Capacité accueil (nb de place)
Eglise Rue Castiglion Fibocchi		100
La Cure Rue Castiglion Fibocchi		30
Chez les habitants de la Commune		100
La Crèche Allée du Château	04 76 53 90 07	30
Espace M BRUNEL 4, Allée du Château	04 76 85 54 20	80
<b>TOTAL</b>		740
Commentaire : on constate qu'il y a suffisamment de moyen d'accueil, environ 510 personnes à accueillir, alors que la capacité d'accueil est de 740 personnes		

## ANNEXE PCS

### PCA (Plan de continuité d'activité)

#### Contagion en cas de pandémie niveau alerte 6

##### I Protection de la population contre la contagion

###### Eléments de la protection

- Observation des distances de sécurité physique entre les personnes
- Respect des règles d'hygiène : se laver les mains, utiliser une solution antiseptique
- Maintien à domicile des malades
- Limitation des rassemblements

Ces mesures seront activées avec une intensité variable en fonction des directives gouvernementales.

###### Moyens mis en œuvre

- Affichage public
- Site internet de la commune
- Envoi en nombre

###### Personnes responsables de la communication

F. AMBLARD  
Y. BALLU  
M. RAMUS

##### II Maintien de la capacité des services communaux

Il est prévu entre 25 et 40 % d'absents.

Le PCA mis en place, il faut

- Identifier les tâches qui permettent de faire fonctionner la commune et lister celles qui peuvent être effectuées soit par télétravail soit par courrier électronique.
- Classer les missions en : indispensables / qui peuvent être différées / à abandonner.
- Définir le nombre de personnes nécessaires pour effectuer les tâches indispensables. Définir les personnes (agents ou élus) capables de remplacer les absents dans les tâches indispensables.
- Etudier le personnel par rapport à leur possibilité d'absentéisme, et leur possibilité de télétravailler.
- Organiser une rotation des personnels.

##### III Protection des acteurs communaux de la crise

L'employeur doit assurer la protection de ses personnels y compris des bénévoles agissant pour le compte de la commune, par :

- une mise à disposition du matériel de protection
- une information sur les bons comportements à adopter.

Les personnes ressources (médecin – infirmier- pharmacien) exerçant sur la commune ou à proximité sont répertoriées dans le PCS.